

On s'abonne au bureau du journal, rue de l'Ange, n° 627, où les lettres et envois doivent être adressés franc de port.

PRIX DE L'ABONNEMENT :  
(Par trimestre.)  
Pour Namur. 4 fl. 50 c.  
Pour les autres villes. 5 20

# COURRIER

DE LA SAMBRE.

INSERIONS ET AVIS.  
Prix par ligne d'impression, 10 cent.

Avis aux abonnés.

Les abonnemens commencent à toutes les époques, mais doivent échoir à la fin de mars, juin, septembre et décembre.

N° 499.

JEUDI.

10 NOVEMBRE 1831.

## INTERIEUR.

BRUXELLES, 8 novembre.

— Un courrier du cabinet anglais est parti hier matin de cette ville avec des dépêches pour La Haye.

— M. le colonel Notté est nommé commandant du quartier-général, en remplacement de M. Hotton, malade, jusqu'au rétablissement de celui-ci.

— Le sénat se réunira jeudi prochain, en séance publique, pour s'occuper du projet de loi relatif aux crédits, qui fait l'objet des délibérations de la chambre des représentans.

Le roi s'est promené à cheval sur le boulevard et autour de la ville, hier de trois à quatre heures de l'après-midi.

— Nous avons souvent dit, abstraction faite de tous motifs pour ou contre l'acceptation des 24 articles, qu'une question de la plus haute portée était renfermée dans les stipulations qui nous promettent la liberté de la navigation à travers les eaux intérieures de la Hollande. Nous apprenons que des démarches sérieuses ont été faites par le commerce de deux villes importantes de la Hollande auprès du roi Guillaume, tendantes à lui offrir le paiement annuel d'une somme représentant une forte portion des 8,400,000 fl. exigés de la Belgique, si cette liberté de navigation pouvait nous être légalement enlevée. Qu'on juge donc à combien de tracasseries nous devons nous attendre, si la stipulation, dans laquelle M. van de Weyer a dit qu'il voyait une espérance pour nous, n'est pas mise à l'abri de la rivalité de Rotterdam.

(Emancipation.)

— On annonce une modification dans le conseil du roi : plusieurs personnes nous l'ont dit d'une manière assez positive pour que nous pensions pouvoir le répéter. M. de Meulenaere, ministre des relations extérieures, exécutant une résolution annoncée par lui, il y a quelque temps déjà, se retirerait; il serait remplacé par M. Goblet. M. de Theux serait, dit-on, chargé du portefeuille de l'intérieur.

(Idem.)

— On écrit d'Anvers, 7 novembre :

Nous apprenons que les Hollandais font dans les digues sur Zwyn-drecht des coupures qui nous préparent de nouveaux désastres.

Cinq déserteurs hollandais sont arrivés en ville de la citadelle.

Par suite des coupures que les Hollandais ont faites aux digues, les eaux qui entourent la Tête des Flandres ont tellement miné le fort qui se trouve au-delà, sur la chaussée de Gand, que depuis quelques jours ils l'ont abandonné par la crainte de se voir submergés.

Le ministre de la guerre a passé hier la revue des troupes de la garnison, ainsi que de la garde civique des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> bans et de la garde civique à cheval.

— Dans les négociations qui ont été suivies par la conférence de Londres relativement aux affaires de la Belgique, il paraît que la liberté de la navigation de l'Escaut n'a point éprouvé d'opposition. Mais dans ce cas, il est remarquable qu'un diplomate aussi habile que M. van de Weyer n'ait pas fait observer à MM. les plénipotentiaires que, la liberté de la navigation de l'Escaut une fois résolue, la Flandre zélandaise devenait inutile à la Hollande, que ce pays était pour elle d'un entretien onéreux, et qu'elle ne devait pas tenir à en conserver la possession si elle n'avait pas d'arrière-pensée au sujet de la navigation du fleuve. C'était l'occasion de représenter à la conférence que la liberté de cette navigation, à laquelle tous les cabinets européens attachaient de l'importance, ne serait jamais assurée ni même impossible sans la réunion à la Belgique des pays de la rive gauche de l'Escaut, et que, puisque toutes les puissances de l'Europe voulaient décidément cette liberté, elles devaient procurer les moyens de la maintenir. Il était raisonnable que la conférence appuyât sur la remise de la Flandre zélandaise à la Belgique, avec autant de fermeté que la Hollande aurait mis d'insistance à ne pas s'en dessaisir, parce que l'opiniâtreté à garder un pays préjudiciable et onéreux sous tout autre rapport que celui de la navigation de l'Escaut, n'indiquait chez les Hollandais que le dessein occulte de rendre illusoire par suite la décision du congrès de Londres, relative à ce fleuve.

(Messager.)

NAMUR, 9 novembre.

Il nous est arrivé beaucoup de plaintes parce que nous n'avons point inséré dans notre journal, un certain exposé des faits qui ont eu lieu lors du refus d'un ecclésiastique d'accompagner un mort jusqu'au lieu du repos, parce que l'harmonie a cru bien faire d'y assister avec ses instrumens. Nous croyons devoir un mot d'explication, qui servira de réponse à toutes ces plaintes. Le récit dont il est question n'était rien moins qu'impartial; il n'était point pur d'acrimonie, et touchait même au sarcasme. Cette raison eût déjà suffi pour motiver un refus qu'il serait difficile de blâmer. Mais si ensuite la liberté des cultes doit être entendue de manière à ce que tous peuvent être exercés et pratiqués librement, sous la seule réserve de se conformer aux lois, nous

ne voyons pas comment nous pourrions, si pas sans inconvenance, du moins avec utilité, exercer une surveillance critique sur la conduite, quelle qu'elle soit, des prêtres, pourvu que dans l'exercice de leur ministère ils n'enfreignent aucune loi, aucun règlement auxquels, comme tous les citoyens, ils doivent être soumis. Dans le fait dont il s'agit, il est certain que le prêtre a pu s'abstenir sans manquer à aucun devoir de citoyen. Si maintenant, comme prêtre catholique, sa conduite est blâmable ou répréhensible, ceux qui le croient ainsi doivent porter leurs plaintes à l'évêque, qui est seul compétent dans ces matières, qui ne sont soumises ni à l'autorité des magistrats, ni aux jugemens du public. Et voyez un peu où cela conduirait les journaux, s'ils devaient blâmer ou louer les actes religieux en tant que religieux; ils seraient obligés de connaître toutes les lithurgies, et cela pour pouvoir parler avec connaissance de cause des différends qui pourraient s'élever entre un Turc, un juif, un réformé, et leurs mufli, rabbin ou domino. Nous nous refuserons donc toujours à blâmer la conduite religieuse non-seulement des prêtres, mais de tout citoyen, pourvu que cette conduite ne blesse ni les mœurs ni les lois.

Le bruit court à Bruxelles que M. Goblet va remplacer M. de Meulenaere comme ministre des affaires étrangères. C'est, comme on dit, troquer un borgne contre un aveugle.

La commission médicale de cette province tiendra sa quatrième assemblée générale pour cette année, le 19 décembre prochain.

Les élèves qui désirent se présenter aux examens, doivent se faire inscrire quinze jours avant l'époque de l'assemblée, chez M. Bribosia, secrétaire de la commission, rue du Président, à Namur, N° 320.

— On écrit de Mayence, 30 octobre, que la commission de santé établie dans cette ville vient de recevoir la nouvelle que des symptômes de choléra se sont manifestés dans la Hesse supérieure. Selon le rapport d'un médecin de ce pays, plusieurs individus auraient succombé à la maladie après six heures de souffrance.

— M. le ministre de la guerre est arrivé ici et en est reparti aujourd'hui.

## RÉFLEXIONS.

Bélges, écoutez ce que disent les hommes, le fruitement de vos esclaves!!  
La révolution de septembre n'existe plus!.....

Jenneval, de Mérode, etc. etc., elle vient dormir auprès de vous! votre sang lui donna la vie, sa gloire vous appartient! Espérance de gloire et de bonheur, êtes-vous aussi descendue dans le néant.

## ÉPIGRAMME.

Ci-gît cette pauvre révolution, assassinée à la fleur de son âge, le 1<sup>er</sup> novembre 1831. Passans, priez pour elle.

C'était une enfant légitime, elle était belle, grande et fière. Elle emporte dans la tombe le regret de tous ceux qui l'ont connue.

## R. I. P.

### COUPLÉ DE CIRCONSTANCE.

Air : Tout ça passe en même temps.

Ton honneur est trépassé  
Belle, mais pauvre patrie!  
Les articles ont passé!  
Tout passe dans cette vie.

Vainement on se désole!  
Chez certains représentans,  
Bon vin, poulet, protocole.....  
Tout ça passe (ter) en même temps.

(Petit Houme gris.)

## EXTERIEUR.

### NOUVELLES DE HOLLANDE.

— La direction de la société de commerce a été transférée, le 2 novembre, de La Haye à Amsterdam.

— Le corps des pontonniers est parti pour Grave.

— Grand nombre de maisons ont été louées à Bois-le-Duc pour les officiers attachés au grand quartier-général; des écuries sont également retenues pour 600 chevaux.

FRANCE. — Paris, 6 novembre.

— Hier au soir M. le ministre de la guerre est venu travailler avec le roi.

Aujourd'hui à onze heures le roi a présidé le conseil des ministres qui s'est prolongé jusqu'à deux heures.

— Une émigration d'un nouveau genre se prépare dans la population de cette ville. Ce n'est pas qu'il s'agisse de se rendre à Coblenz ni à Gand; grâce à Dieu, nos émigrés n'ont rien à faire avec la politique, et s'ils quittent leur pays, ce n'est pas pour conspirer contre ceux qu'ils y laissent. Ils se rendent tout bonnement à la Nouvelle-Hollande, où ils vont porter la charrue, le rabot, la scie, et les premiers élémens de la civilisation. Un Anglais extrêmement riche, propriétaire d'une grande étendue de terrain, est l'auteur et le William Penu de l'entreprise. Il offre aux nouveaux colons une maison, des

terres, un traitement annuel, outre une somme assez forte pour prix de l'engagement. Ceux-ci, en échange, donnent leurs talens mécaniques ou agricoles, l'emploi de leur temps, et ce qui est plus encore, engagent leur liberté pour sept ans. On cite non-seulement quelques individus isolés, mais des familles entières qui se sont décidées à quitter leur pays pour tenter cette expédition lointaine.

— L'affaire de la Belgique est terminée, les délégués des trois puissances signataires du traité du 6 juillet pour la pacification de la Grèce vont s'occuper de choisir un souverain pour ce pays. Il est question, dit-on, du prince Frédéric de Nassau, du prince Paul de Wurtemberg et de quelques autres princes.

— On lit dans *l'Ami de la Religion* :

« Le ministre de l'instruction publique et des cultes s'engage dans une voie dont il est loin de prévoir toutes les difficultés. Nous savons que la plupart des sujets qui lui sont présentés par les évêques, pour les cures et les canonicats éprouvent des oppositions que rien ne peut justifier. Tantôt c'est leur prétendu attachement aux opinions ultramontaines, tantôt leur désaffection pour la révolution de 1830, quelquefois leur penchant prétendu à suivre les inspirations d'un esprit fougueux et tracassier. Et auprès de qui puise-t-on ces précieuses connaissances? Auprès d'un préfet qui n'a aucune relation directe avec les ecclésiastiques, et qui ne les connaît presque toujours que par les préventions que lui ont suggérées des hommes hostiles. Les hommes ne sont pas peu surpris d'apprendre que des prêtres qu'ils ont toujours vus sages, calmes, étrangers aux intrigues, et souvent même à toute discussion politique, ont une tête exaltée, des opinions dangereuses, etc. Tel autre, qui s'est abstenu de prendre parti pour les systèmes agités depuis cinq ou six ans par quelques écrivains, est dénoncé comme un ultramontain. Le serait-il, qu'avez-vous à lui dire, tant qu'il est soumis aux lois et qu'il ne trouble point l'ordre? Est-ce d'ailleurs à des laïcs pleins de préventions qu'il faut s'en rapporter sur des questions que la plupart n'entendent pas? Ou assure aussi qu'un ministre de trente ans trouve un prêtre trop jeune pour être curé s'il ne compte un demi-siècle de vie. Toutes ces tracasseries étaient inconnues sous le gouvernement impérial, qui certes n'était pas disposé à laisser tomber à terre son autorité; elles l'ont été sous Louis XVIII et Charles X; il était réservé au règne de la prétendue liberté de nous en gratifier.

— On lit dans *la Tribune* :

Le choléra-morbus est décidément un événement politique extrêmement commode. Tant que la guerre a été en Russie et en Pologne; tant que la Prusse et l'Autriche ont eu besoin de prétextes pour empêcher une libre communication, le choléra a fait des progrès affreux dans tout l'Orient de l'Europe.

Dans toute l'étendue des deux territoires de Prusse et d'Autriche, des lazarets ont été créés, des quarantaines imposées aux voyageurs. Jamais action de la police n'eut un secours plus puissant que l'admirable maladie du choléra.

Bientôt, car il n'est que les Polonais sont affaiblis, voilà le choléra qui diminue en Autriche et en Prusse. Vienne et Berlin se rassurent: le nombre des malades n'est presque rien.

Chose remarquable pourtant! tandis que les gouvernemens sont si craintifs, les peuples ont peu de défiance. Ils se révoltent contre de si minutieuses inquisitions. Partout éclatent des mouvemens tumultueux à propos de ces mesures de police si rigoureuses, et les gouvernemens font dire que les peuples sont ignorans, qu'ils ne comprennent pas tout le danger de l'épidémie. Il a été même un temps, lorsque l'Italie s'inquiétait, où l'on menaçait Turin de l'invasion du redoutable choléra.

Enfin la Pologne est vaincue, et bientôt les lazarets sont levés; il n'en reste que ce qu'il faut pour arrêter les Polonais qui voudraient venir en France; il n'est plus question du choléra; c'est avec la révolution qu'il avait commencé, c'est avec elle qu'il finit.

Cependant, voilà que des tentatives ont lieu aussi en Angleterre. La question de la réforme bouleverse toutes les têtes. A Bristol les maisons sont incendiées; en plus d'un lieu d'Angleterre on peut craindre de semblables influences.

Au secours le choléra! Au secours!... Il arrive en effet, tout exprès de Hambourg. Cinq hommes sont morts sur un équipage: C'est lui! c'est le choléra!... Peuple Anglais! que vas-tu t'occuper de ta réforme c'est à ta vie qui faut songer. — La liberté viendra toujours assez tôt. Maintenant, c'est l'existence qu'il faut conquérir, qu'il faut disputer au choléra. Tu auras bien assez d'affaires. La peur rendra raison de ta turbulence; et pendant que les lazarets, les malades, les médecins et les morts t'occuperont, l'aristocratie plus tranquille fera son œuvre, perdra son inquiétude, arrangera sa réforme comme elle l'entendra.

Vienne un mouvement en France, et vous verrez probablement le choléra éclater au Havre ou à Toulon. — Déjà on l'avait fait venir en poste de Calais, quelques jours avant qu'on ne supposât la chute de Varsovie.

Dans tous les temps, les gouvernemens ont cherché à distraire les peuples. Aujourd'hui ils ne pensent qu'à les effrayer. Le choléra les a servi merveilleusement; mais, par malheur, les médecins qui l'ont observé avec soin dans son pays natal déclarent qu'il est beaucoup moins redoutable qu'on ne le suppose. La théorie de la contagion, vivement attaquée par la plupart d'entre eux, commence à perdre de son crédit.

Peut-être les peuples parviendront-ils enfin à comprendre que la liberté était une épidémie trop dangereuse aux yeux des rois, pour qu'ils ne cherchassent pas à lui en opposer une plus épouvantable pour les peuples.

Le choléra est le pendant de notre révolution: jusqu'à présent il a réussi à la tuer en Europe: mais s'il a le malheur de venir chez nous, il sera sûr qu'il restera sur la place. En attendant, c'est l'Angleterre qui en est menacée! Pauvre John Bull.

SUISSE. — Lausanne, 3 novembre.

Le parti de l'émancipation de Neuchâtel vient d'adresser une circulaire aux Suisses de tous les cantons, pour les inviter à joindre leurs efforts à ceux des Neuchâtellois pour affranchir le vingt-unième canton de la Suisse de la domination prussienne. On s'attend à voir éclater avant la fin de la semaine un nouveau mouvement conduit avec plus d'énergie et d'habileté que le précédent, pour forcer l'autorité supérieure à observer la capitulation conclue avec les insurgés, et en particulier à convoquer dans le plus court délai les assemblées primaires pour leur soumettre la question de l'émancipation. La plupart des Neuchâtellois établis à Genève et dans le reste de la Suisse se rendent dans leur pays pour grossir les rangs de l'armée de Bourquin. Beaucoup de Vaudois et de Fribourgeois se tiennent prêts à seconder l'insurrection. Il y a tout lieu de croire que les troupes fédérales en garnison à Neuchâtel, ayant reçu de la diète de nouveaux ordres qui leur enjoignent d'observer la plus stricte neutralité, et que le parti réactionnaire a révoltées par ses actes de vengeance, demeureront neutres dans cette circonstance, et se borneront à empêcher le sang de couler.

Le commissaire prussien a, dit-on, annoncé officiellement à la diète que, si la Suisse se refuse à déployer dans l'affaire de Neuchâtel toute la vigueur que le roi de Prusse a droit d'attendre d'elle, ce monarque est résolu à faire entrer des troupes de la confédération germanique en Suisse pour faire respecter sa souveraineté sur Neuchâtel. Il paraît être armé lui-même des pouvoirs les plus étendus. On assure qu'il arrive depuis quelques jours à Neuchâtel une foule d'individus venant d'Allemagne, au nombre de trois ou quatre à la fois, dans lesquels on a cru reconnaître des soldats prussiens destinés à former éventuellement un noyau d'armée aux ordres du commissaire royal. Tout porte à croire, au surplus, que le ministère français a les yeux ouverts sur l'état de la Suisse, et qu'il a déjà prévu le cas où la Prusse, cédant à son ressentiment contre Neuchâtel et la Suisse, violerait la charte neuchâtelloise en introduisant des troupes étrangères dans sa principauté. Les garnisons françaises ont été renforcées sur toute la ligne du Doubs, et remises à peu près sur le même pied qu'à l'époque où l'on craignait une invasion autrichienne dans la Suisse.

ALLEMAGNE. — Francfort, 4 novembre.

On lit dans *la Berlinische Nachrichten* une lettre datée des bords de l'Elbe, du 27 octobre, qui contient le passage suivant:

« Plusieurs journaux de Stockholm rectifient, d'une manière semi-officielle, l'assertion de certaines feuilles étrangères, concernant le refus de reconnaissance du roi Léopold par la Suède; en faisant observer qu'en fait le chef de l'état actuel de la Belgique n'a pas encore annoncé officiellement son avènement au trône à S. M. le roi de Suède, de manière qu'il ne pouvait jusqu'ici être aucunement question, de la part de la Suède, de le reconnaître. »

AUTRICHE. — Vienne, 29 octobre.

*La Gazette de la Cour*, du 26, contient une liste d'avancemens qui ont eu lieu dans le militaire. Dans l'armée, les dispositions pour de sages économies s'effectuent de plus en plus. Près de la moitié des troupes de ligne a déjà été envoyée en congé; la plus grande partie de la cavalerie a reçu l'ordre de retourner en Hongrie, où les chevaux achetés pour l'artillerie et le train seront également dirigés, afin d'en faciliter l'entretien durant l'hiver. En Italie même où l'entretien des chevaux est à la vérité très-coûteux, quelques régimens qui y étaient ont été également rappelés. La crainte que l'on avait du choléra s'est presque complètement dissipée et plusieurs personnes qui pour cette raison s'étaient éloignées, rentrent peu à peu dans notre ville. Il en est de même des ambassadeurs étrangers qui avaient été occuper des habitations près de Schönbrunn et qui n'étaient pas rentrés en ville depuis l'apparition de l'épidémie. S. M. l'empereur a résolu de venir de nouveau habiter le château, on attend aussi plusieurs membres de la famille impériale dans le courant de ce mois. Le bruit s'est répandu ici depuis quelque temps que S. M. le jeune roi de Hongrie serait couronné l'année prochaine roi de Bohême et que les états de Bohême seraient convoqués à cet effet.

L'ambassadeur de Russie, qui avait eu une légère attaque du choléra, en est entièrement rétabli et habite de nouveau depuis quelques jours son hôtel de ville.

Métalliques, 29 octobre, 85; actions, 1099.

ANGLETERRE. — Londres, 5 novembre.

Les habitans de Westminster ont formé une association dans le but d'assister le gouvernement dans la cause de la réforme, et de protéger leurs personnes et biens contre les émeutes et les violences.

— Toutes les nouvelles de Bristol s'accordent en ce qui concerne l'apathie et l'inaptitude qu'on a remarquées dans le corps des magistrats de cette antique cité; et plus on approfondit les détails, moins on veut se résoudre à croire qu'une ville grande et peuleuse jouissant de toutes les institutions de la civilisation, ait pu être pendant quelques heures à la merci d'une populace sans armes et de la pire espèce. Il est évident que cette affaire ne peut se terminer sans une intervention et une investigation spéciales du gouvernement. L'événement de

Bristol a prouvé jusqu'à quel point on peut compter sur des magistrats dont la conservation est considérée comme le *sine qua non* de la constitution. Nous pourrions faire mention d'autres villes où l'autorité est aussi inhabile et aussi mal famée. Mais comment pourrait-il en être autrement, quand le principal objet de tous ces corps de magistrature est de s'opposer à toute inspiration libérale et généreuse qui ferait tomber les misérables monopoles que produit nécessairement le système vicieux suivant lequel les magistrats sont nommés.

(Globe and Traveller.)

— Une grande réunion se tiendra lundi à Manchester, afin de former une association nationale politique des classes ouvrières, à l'instar de celle qui existe à Londres. On dit que Hunt veut s'y rendre.

— Les mesures de précautions et de vigilance continuent à Bristol ; la ville est calme.

— L'ordre a été publié que tous les bâtimens de houille, venant de Sunderland, seront retenus au Nord ; la houille a fortement augmenté de prix depuis mercredi.

— Des nouvelles de Lisbonne, du 22 octobre, portent qu'on s'y préparait à repousser l'expédition que don Pedro veut diriger contre le Portugal.

— Une lettre de Deal, en date d'hier, porte ce qui suit :

« Cet après-midi sont encore arrivés de Galloper les vaisseaux de S. M. *Talaveira* et *Wellesley* et deux bricks de guerre qui resteront avec les autres dans les Dunes, l'amiral Warren monte le *Talaveira*. Le vaisseau de 74 *Revenge*, 2 bricks et 1 goëlette, de l'escadre de la mer du Nord, tiennent encore le large. La frégate hollandaise *Amphitrite*, allant de Hollande à Batavia, a jeté l'ancre. »

## Nouvelles de Pologne.

Varsovie, 25 octobre.

La police russe vient de faire faire un recensement exact de la population de Varsovie. Il résulte des documens officiels publiés à ce sujet qu'il y a aujourd'hui dans la capitale un huitième de femmes de plus que d'hommes. La population totale est de 113,943 individus, dont 53,265 hommes et 60,688 femmes, ce qui est à peu près la moitié de celle de Berlin. Comme d'après les précédens recensemens la population avait été évaluée à 150,000, on voit que la guerre a réduit ce nombre de 35,000 environ. On calcule que sur ces 35,000 individus, 10,000 sont morts du choléra-morbus, de fièvres d'hôpitaux et diverses maladies ; 5,000 sont restés sur le champ d'honneur, et que le reste se trouve disséminé dans les différens corps polonais qui se sont réfugiés sur la terre étrangère.

Les juifs forment le cinquième de la population de Varsovie. Les documens officiels précités partagent par religions le nombre ci-dessus de 113,943 habitans comme suit :

Chrétiens.....	84,792
Juifs.....	29,214

Il paraît que le but de la police russe, en se livrant à ces travaux de statistique, a été de dresser une liste exacte des habitans qui ont pris une part active à la révolution, afin de pouvoir constamment exercer sur leurs actions une sévère surveillance.

Tous les jours, le grand-duc Michel et le prince de Varsovie passent maintenant en revue sur la place de Saxe les troupes russes en garnison dans notre ville. Les régimens de la garde impériale d'Ismailoff et de Pawlow sont partis pour aller prendre leurs quartiers d'hiver à Grodno ; le reste de la garde les y suivra sous peu. C'est par erreur que je vous avais mandé il y a quelques jours que toute la garde impériale était partie.

Le régiment de Lithuanie des hulans de la garde, qui avait constamment tenu garnison à Varsovie depuis la création du royaume de Pologne par l'empereur Alexandre, et qui faisait partie des troupes qui accompagnèrent Constantin dans sa retraite au mois de décembre dernier, est maintenant cantonné aux environs de Varsovie et ne tardera pas à y entrer. Son commandant, le général Markoff, est déjà arrivé.

Le bois à brûler, qui était hors de prix depuis la prise de Varsovie, a considérablement baissé, par suite de l'arrivage de nombreux trains de bois descendus de la haute Vistule.

Le cours des lettres de gage était aujourd'hui de 85 1/2 fl. au comptant.

### POSTE DE L'APRÈS-MIDI.

#### CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 8 novembre.

(Présidence de M. de Gerlache.)

La séance est ouverte à une heure.

M. Jacques fait l'appel nominal.

On a renvoyé à la commission chargée du projet de loi d'organisation judiciaire les observations de plusieurs tribunaux.

L'ordre du jour est la discussion sur ce projet présenté par M. de Theux.

M. Angillis. Vous aurez remarqué, messieurs, que la commission ne propose aucune réduction sur les frais de l'ordre judiciaire : en effet, les frais de la justice sont les moins variables et les moins susceptibles de réductions de tous ceux qui figurent au budget de l'état. En parlant, non comme membre de la commission, mais comme membre de cette chambre, je dis qu'à mon opinion, les frais de la justice, loin

d'être trop élevés, sont peut-être au-dessous de ce qu'ils devraient être.

Il est de l'intérêt de la société que les juges jouissent d'une certaine indépendance, leur profession exige en outre beaucoup d'expérience et demande de longues et pénibles études ; protéger ces concitoyens contre l'injustice, défendre leur honneur, leur fortune et leur liberté contre l'arbitraire, est la plus belle de toutes les professions, puisqu'elle a pour principe le premier de tous les sentimens, l'humanité. Il faut donc convenablement salarier ceux qui exercent cette profession.

M. le président. Personne ne demandant plus la parole sur l'ensemble, nous allons passer à la discussion de l'art. 1<sup>er</sup>, ainsi conçu :

Il est alloué, pour satisfaire aux besoins du 4<sup>e</sup> trimestre :

1<sup>o</sup> Pour la chambre des représentans, 59,587 fl. 48 cents.

L'art. 1<sup>er</sup> et les considérans du projet de loi sont successivement mis aux voix et adoptés.

On procède ensuite à l'appel nominal sur l'ensemble de la loi. En voici le résultat. Cinquante-deux membres ont voté pour et six contre. Voici les noms des opposans : MM. Bourgeois, de Foere, Delehay, Desmanet de Biesme, Desmet et Pirmez.

M. Gendebien demande à faire un rapport sur le mode à suivre pour recueillir les observations des cours et tribunaux relativement au projet de loi sur l'organisation judiciaire.

Une discussion s'élève, dit-il, sur la nature du travail dont la commission se trouve chargée : quelques membres pensent que ce travail consiste dans un résumé des différens avis ; d'autres qu'il consiste dans le choix et l'indication des avis qu'il conviendrait de livrer à l'impression ; d'autres encore proposent l'impression textuelle des avis des cours de Liège et de Bruxelles, accompagnée de l'impression en notes des observations des tribunaux et des bureaux.

Dans cet état de doute sur les intentions de la chambre, la commission, considérant que, par la nature même des choses, beaucoup d'observations rentreront les unes dans les autres, que néanmoins l'importance de quelques-uns des corps consultés ne permet pas de se borner à une simple analyse de leur travail, et qu'enfin il convient de mettre sous les yeux de chacun des membres de la chambre l'ensemble des opinions de tous les corps consultés, prend la résolution suivante, qui sera soumise à la chambre avant d'être mise à exécution.

1<sup>o</sup> Les observations générales des cours de Liège, de Bruxelles, et des barreaux de ces deux villes seront imprimées textuellement.

2<sup>o</sup> Il sera imprimé un résumé des observations générales des tribunaux qui ne rentreraient pas dans celles des cours et barreaux de Liège et Bruxelles avec mention des observations analogues à celles de ces corps.

3<sup>o</sup> Les observations des deux cours sur les articles du projet seront imprimées textuellement en regard les unes des autres.

4<sup>o</sup> Les observations des tribunaux et des barreaux sur les articles seront imprimées en notes, soit textuellement, soit par analyse.

M. Gendebien est nommé rapporteur.

La prochaine séance de la commission est fixée au 10 courant à dix heures et demie.

On procède au renouvellement des sections.

M. le président. Deux propositions importantes ont été déposées sur le bureau, l'une de M. Jonet et l'autre de M. Nothomb. Elles seront renvoyées dans les bureaux.

Sur la demande de M. Legrelle, la chambre se forme en sections pour délibérer sur la question de savoir s'il y a lieu d'autoriser la lecture des deux propositions.

La séance est suspendue pendant une demi-heure.

A 4 heures la chambre rentre en séance.

M. le président. Voici le résultat de la délibération des sections : Sur la proposition de M. Nothomb, quatre sections ont été d'avis de la lecture. L'autre adopte la lecture, mais ne veut pas que la proposition soit développée en séance publique.

Quant à celle de M. Jonet, 4 ont été d'avis qu'elle serait lue ; deux autres s'y sont opposées.

Les deux propositions seront lues à la séance prochaine.

Après une courte discussion, la question de savoir si les propositions seront lues immédiatement est mise aux voix et rejetée.

La chambre décide que la lecture aura lieu à la prochaine séance, qui est fixée à après-demain.

La séance est levée à quatre heures et quart.

Noms des membres de la chambre des représentans, absens sans congé à la séance du 8 novembre 1831.

Blagnies, Boucqueau de Villeraie, Brabant, Cogen, Coppens, Dams, Davignon, Ch. de Brouckere, H. de Brouckere, Delhougne, de Meer de Moersel, F. de Mérode, W. de Mérode, de Meulenaere, de Sécus, Domis, Dumont, Fallon, Fleussu, Gelders, Goblet, Hye-Hoys, Jaminé, Jullien, Lardinois, Lehon, Morel d'Haneel, Pirson, Poschet, A. Rodenbach, Rogier, Tieken de Terhove, Vandenhove, van Meenen, Vergauwen, H. Vilain XIII.

— Une lettre que vient d'écrire un ecclésiastique lorrain, M. Bringol, missionnaire en Cochinchine, nous informe que le christianisme fait des progrès dans ce royaume. Le roi se montre bienveillant ; il ne tolère pas seulement le culte chrétien, il en autorise même l'exercice extérieur et public.

— Une feuille périodique, l'*Alba*, qui s'imprime à Bogota (Colombie), rend compte de la joie que produisit dans ce pays la nouvelle de l'élection du nouveau Pape qui y parvint au mois d'avril, lorsque l'état était dans la situation la plus critique. La joie l'emporta sur les divisions et les alarmes qui occupaient les esprits, et une suspension d'armes pour un mois fut mutuellement conclue et ratifiée par le gouvernement. On célébra des fêtes et la Colombie respira un peu, et jouit au moins pour quelque temps d'une tranquillité et d'une concorde qu'elle ne connaissait plus.

— L'*Emancipation* annonce que M. de Theux, membre de la chambre des représentants, est désigné pour le ministère de l'intérieur. Nous avons dit plusieurs fois qu'il faut à ce ministère un homme actif et surtout énergique, car il doit y avoir là beaucoup de besogne à faire et beaucoup d'abus à déraciner. Nous ne préjugeons rien touchant les capacités de M. de Theux, mais nous l'attendons à l'œuvre. Des personnes qui se disent bien informées prétendent que M. Isidore Fallon a aussi été désigné pour le ministère de l'intérieur. Nous ne cachons pas que ce choix aura plutôt notre approbation que le premier; bien entendu cependant que si M. Isidore Fallon entrait au ministère de l'intérieur, nous ne nous croirons pas liés à l'y soutenir au-delà du temps où il pourrait nous être prouvé que l'administration de M. Fallon ne répond pas à l'idée que nous nous formons aujourd'hui de ses capacités.

(*Courrier.*)  
— L'*Indépendant* publie l'état suivant du mouvement du port d'Ostende, pendant le mois d'octobre.

Entrées: Belges 29; anglais 44; français 5; hanovriens; 2 américains 4; danois 1; russe 1; norvégien 1. Total 87.

Sorties: Belges 20; anglais 36; français 2; hanovriens 4; américains 1; danois 2; norvégiens 2; espagnol 1; hambourgeois 1; suédois 1. Total 71.

— Le *Lynx*, dans un de ses derniers articles, parle de M. van de Weyer comme d'un écrivain qui s'est quelquefois occupé d'économie politique. Nous ne savons où le *Lynx* a pu puiser ses informations à cet égard.

— On mande de La Haye, 3 novembre :

Les sections de la deuxième chambre des états-généraux s'occupent tous les jours des lois sur les taxes.

« On s'entretient beaucoup ici de l'organisation d'une quatrième division de notre armée, qui serait dirigée avec la plus grande hâte sur la Zélande, pour nous protéger de ce côté. Le quartier-général de cette division sera établi à Goes.

« Quatre-vingt-dix soldats blessés viennent de sortir de nos hôpitaux; ils sont en état de rejoindre l'armée.

— On lit dans le *Rotterdamsche Courant* :

On nous écrit de la province de Zélande qu'il n'est pas vrai qu'on ait fait des coupures aux digues de ce côté, mais que l'on conserve l'eau à une forte hauteur, afin de pouvoir inonder les alentours en cas de besoin.

— On écrit de Bois-le-Duc, 3 novembre :

Le quartier-général de l'armée est établi ici depuis avant-hier, à trois heures du soir. L. A. R. les princes d'Orange et Frédéric sont également arrivés en cette résidence. Ils ont fait leur entrée au son des cloches et des carillons, et au retentissement de l'artillerie. Les deux princes étaient à cheval : ils ont passé entre deux haies des troupes de la garnison que pressait une foule immense.

— Par suite du déplacement du grand quartier-général de Tilbourg à Bois-le-Duc, plusieurs divisions de l'armée vont devoir changer de cantonnement; ainsi, le lieutenant-général baron van Geen va transporter son quartier-général à Tilbourg, et le duc de Saxe-Weimar va établir le sien à Boxel.

— On lit dans l'*Armensche-Courant* :

Les mouvemens qui ont lieu dans notre armée sont de telle nature qu'elle pourrait sans risque et incontinent prendre une position offensive, si les circonstances venaient à l'exiger.

— On écrit de Middelbourg, en date du 2 novembre :

Le bateau à vapeur anglais, qui se trouvait devant Flessingue, s'est dirigé hier soir vers la pleine mer.

#### COMMERCE.

MARCHÉ DE BRUXELLES. — Prix des Huiles du 7 novembre.

Huile de colza disp, 53 1/4; déc. id.; avril 00; mai, 51 1/4; huile de lin dispon, 54 1/2; nov. et déc., 00; graine de colza, 00; graine de lin, 00.  
Ce qui précède est en argent de Brabant.

PAIX DES HUILES. — Lille, 5 novembre.

	Graines.		Huiles.		Tourteaux.
Colza.	18	21 50	71 f. 75	71 50	11 " 10 75
Oeillette.	"	"	95 "	"	" " "
Id. bon goût.	21 50	22 "	95 50	96 "	8 50 9 "
Lin.	18	20 50	84 50	84 "	18 " 17 "
Caméline.	18	20 "	81 "	80 "	10 50 " "
Chanvre.	12	13 "	"	"	10 " " "
Huile épurée pour quinquets			79 75	79 50	
Idem réverbères			77 75	77 50	

BOURSE D'ANVERS, du 7 novembre.

2 1/2 Dette active	41 1/2	5	Emp. Guehard, 1824.	
2 1/2 Rente remb.		5	In. au gr. 1. à Am.	46 7/8 A
5 Levée de 12 millions	77 1/4 A	5	Dette perp. de 200 p.	54 3/4
4 1/2 Act. de la soc. de commerce		4	Obli. Smets, à Anvers	
2 1/2 Syndicat d'amortissement.		5	Certificats de Naples	72 1/2
5 Métalliques.	87 3/4	5	Emp. de Sicile	81
Lots de Pologne	102 P			

Bourse d'Amsterdam, du 5 novembre. — Dette active, 40 5/8. BILLETS DE CHANGE, 16 1/2. Syndicat d'amort. 65 7/8.  
Fonds publics de Londres, du 3 novembre. — Cons., 82 3/4.  
Cours de Vienne du 28 oct. — Mét., 84 3/4; act. de la banque, 1098.

Marché de Namur du 5 novembre 1831.

	Fl.	Cts.	Ces.
Froment-roux, la rasière . . . . .	10	08	78
Seigle. . . . .	7	42	28
Avoine . . . . .	2	28	83
Pommes de terre. . . . .	1	41	42
Beurre. . . . .	0	70	71

#### ANNONCES.

1342. Vente de quatre cent vingt bouteilles de Champagne mousseux, pour cause de cessation de commerce.

Jeudi 10 novembre 1831, à deux heures après-midi, M<sup>me</sup> Wodon vendra en son domicile, quatre cent vingt bouteilles de Champagne mousseux de première qualité.

1343. Avis important.

Le public est prévenu qu'il se vend chez M. Thomas, hôtel du Lion d'Or, à Namur, une grande et belle partie de schals, fichus, barèges, et autres articles du prix de 10 sous de brabant à 15 florins, le tout à 30 pour cent au-dessous du court.

Les magasins ne seront ouverts que peu de jours.

1202. AVIS.

5300 fl. des Pays-Bas à appliquer à 4 pour cent.

S'adresser au secrétariat, à l'hospice Saint-Gilles, à Namur.

1338. Vente d'arbres à Wasseige, Ramillies-Offus et Autre-Eglise.

Mardi 15 novembre 1831, M. de Donnea de Follogne fera vendre quantité de marchés de très-beaux peupliers dans ses prairies à Wasseige.

Mercredi 16 même mois, Mademoiselle la comtesse Emerence de Liedekerke-Surlet fera vendre dans ses bois *Delbruyère*, *Dellechère* et *Lormoy*, situés à Ramillies-Offus et Autre-Eglise, une très-grande quantité de frênes, chênes et bois blancs.

Ces ventes auront lieu chaque jour, à une heure, au pied des arbres.

1347. Vente de schals et autres marchandises pour cause de cessation de commerce.

Vendredi 11 novembre 1831, à 1 heure après-midi, et jour suivant, M. Servertius fera vendre à la recette et au domicile de M<sup>me</sup> Wodon-Gerard, une grande quantité de schals de cachemire, de soie, de coton et mérinos, fichus, barèges, plusieurs pièces de soie, léotines, bas, crêpes pour chapeaux, foulards, quantité de pièces de mérinos, draps de zéphir, coton, siamoise, piloux, etc.

Le même jour à cinq heures, il sera vendu quantité de meubles, matelas, linges, etc.

1341. Jeudi 17 novembre 1831, à neuf heures du matin, à l'auberge dite *au Léger*, à Cognelée, il sera procédé à la vente du taillis d'une partie du bois de Jettez-Fooz, appartenant à M. le baron de Cuvelier de Cognelée, divisé en quantité de portions, et le vendredi 18, et jour suivant, s'il y a lieu, à deux heures de l'après-midi, chez le sieur Maréchal, cabaretier à Villers-lez-Heest, il sera procédé à la vente de quantité de marchés de bois blancs croissant dans les drèves et prairies appartenans audit M. de Cuvelier, à Villers-lez-Heest, sous les conditions à prélire.

1088. Plusieurs capitaux importants et autres à placer sur hypothèques ou sur billets à promesses d'hypothèques.

S'adresser au notaire Delvigne.

1348. Lundi 14 novembre 1831, à neuf heures du matin, en la demeure de M. Dept, juge de paix du canton de Namur nord, rue du Collège, à Namur, en vertu du jugement du tribunal de première instance de Namur, du 6 octobre 1831, il sera procédé pardevant ledit juge de paix et par le ministère du notaire Eloin, à la vente par hausses publiques :

1° Une maison sise à Namur, rue du Puits-Connette, N° 307;

2° Une rente perpétuelle de 120 fl. brabant, au capital de 3000 fl. change, libre de retenue, due par M<sup>r</sup> F. J. Licot, maître coutellier à Namur.

Cette vente se fera au comptant ou à crédit, au gré des amateurs, moyennant garantie.

1349. Le 21 novembre 1831, à une heure après-midi, chez Pierre Hansotte, cabaretier à Saint-Servais, on vendra six bonniers de raspes par portions, croissante dans le haut bois, sitnée à Saint-Marc.

Et le 22 même mois, à la même heure, chez la veuve Michaux, cabaretière à Saint-Denis, on vendra aussi six bonniers de raspes par portions, croissantes dans le bois de la Bruyère, situé audit Saint-Denis.